

CP 550

VAISSELLE PLONGE JAUNE

PROPRIÉTÉS

Liquide vaisselle très concentré en matière active.

- Dissout les matières grasses les plus rebelles
- Décolle les souillures
- Protège l'épiderme
- Odeur très agréable
- Evite les traces de calcaire, donne de l'éclat au verre
- Diminution du temps de lavage de part son haut pouvoir dégraissant

Produit plonge concentré / Qualité professionnelle.

Produit non classé corrosif aux doses d'utilisation.

Pour un dosage quotidien et répété, porter des gants adaptés spécial plonge.

MODE D'EMPLOI

Dosage : 1 ml par litre, soit une à deux pressions dans un bac à plonge rempli d'eau chaude permettant de laver une quantité importante de vaisselle.

Il est conseillé d'utiliser une pompe de dosage. Rincer ensuite à l'eau chaude.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	liquide limpide visqueux jaune
pH	7,0 +/- 0,5
Densité	1,04 +/- 0,02
Parfum	Citron
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Composition	35 %
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	isopropyl alcohol, limonene, parfum 1,2-benzisothiazolin-3-one, methylisothiazolinone Inférieur à 5 % : agent de surface non ionique Supérieur à 30 % : agent de surface anionique

CONDITIONNEMENT

- Carton de 12 x 1 l
- Carton de 4 x 5 l
- Bidon de 20 l

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

N° de téléphone d'appel d'urgence du Centre Suisse d'Information Toxicologique :

- Depuis la Suisse : **145**
- Depuis l'étranger : **+41 44 251 51 51**

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations, données à titre indicatif, sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).